

CHAPITRE V.

DES EMBAUMEMENTS DEPUIS LES EGYPTIENS
JUSQU'À NOS JOURS.

Ici les faits nous manquent presque entièrement, et l'histoire de l'art que nous étudions ne peut être poursuivie que dans les récits des historiens; nous n'avons plus, pour contrôle de leur véracité, ces monuments que l'Égypte nous offre en si grand nombre. Chez les Juifs, les Grecs, les Romains et tous les peuples modernes, nous voyons accorder les honneurs de l'embaumement aux rois, aux princes et aux hommes de haute distinction; mais aucune tombe ouverte n'a rendu une seule de ces momies que nous admirons chez les Égyptiens; et si quelques exemples rares et éloignés de nous, transmettent l'observation d'une conservation durable, les détails merveilleux et extraordi-

naires qui l'accompagnent nous font douter du fait même.

Ainsi, au dire de Gabriel Clauder, on voyait, du temps de saint Augustin, le corps d'Alexandre avec celui de Ptolémée; leur tombeau a été visité pendant plusieurs siècles, et l'on a pu remarquer la peau conservée avec les membres. Mais, ajoute-t-on, tous les corps ne ressemblent pas à celui d'Alexandre-le-Grand, qui était pendant sa vie, au rapport de Plutarque et de Quinte-Curce, d'une composition si rare et si admirable, que sa peau, sa bouche et toute sa personne rendaient une odeur très-agréable et parfumaient ses habits. On dit que son cadavre, par la négligence de ses amis et de ses capitaines, resta plusieurs jours sans être embaumé, et que cependant, lorsqu'on vint à le visiter, il fut trouvé sain, sans aucune tache, et même ayant le teint aussi frais et aussi vermeil que s'il eût été vivant, quoiqu'il fût mort d'une fièvre continue: c'est au point que les Égyptiens et les Chaldéens, qui avaient charge de l'embaumer à leur façon, n'osèrent d'abord en approcher, croyant qu'il n'était pas mort.

De telles merveilles ne sont pas assez en

harmonie avec la marche rigoureuse que nous avons suivie jusqu'ici pour que nous pensions sérieusement à les mettre en discussion; nous nous bornerons à reproduire le dire de chacun, jusqu'aux temps modernes, où les faits bien constatés offriront une ample matière aux réflexions.

Le peuple juif, qui témoigna, comme les autres, son respect pour les morts, n'admit jamais comme usage le soin d'embaumer les corps. Ainsi, Abraham achète le champ où Sara est inhumée; Joseph fait embaumer magnifiquement le corps de son père; Moïse emporte seulement les ossements de Joseph; David loue les peuples de Galaad d'avoir enterré avec pompe Saül et ses enfants, etc. Dans la plupart de ces exemples, il n'est fait aucune mention d'embaumement; pourtant le corps de Jésus-Christ fut embaumé.

Voici la méthode des juifs: chaque sexe prenait soin de ses morts; on fermait d'abord la bouche et les yeux de la personne expirée, ensuite on la rasait, on la lavait et on la frottait de parfums; on la liait avec des bandes pour l'ensevelir dans plusieurs draps de toile ou de laine très-fine, et enfin on la met-

tait dans le sépulcre. Cornélius Jansénius pense que la myrrhe et l'aloès qu'on y employait avaient la vertu de résister puissamment à la pourriture. Il est inutile de dire que cette opinion est sans fondement; que la grande quantité d'aromates qui se consumaient était plutôt pour la pompe que pour conserver long-temps le sujet. Ils ne prenaient aucun soin du dessèchement des corps; ils ne les débarrassaient pas de leurs entrailles, et, malgré toutes ces drogues odoriférantes, dit avec raison Pénicher, la pourriture devait bientôt s'y développer.

Les Perses ne se proposaient probablement non plus, dans leurs embaumements, qu'une conservation très-limitée; le passage que nous avons cité au premier chapitre en offre la preuve. En outre, cette coutume ne présente chez eux aucun caractère de généralité. Cyrus, roi des Perses, dit à ses enfants: « Quand j'aurai cessé de vivre, ne mettez mon corps ni dans l'or, ni dans l'argent, ni en aucun autre cercueil, mais rendez-le incontinent à la terre; car que peut-il avoir de plus heureux et de plus désirable que de retourner à celle qui produit et qui entretient les plus excellentes choses? » On voit que Cyrus, dans la défense qu'il fait de

prendre soin de son corps , ne parle point de l'embaumement, qui, de tous les moyens, aurait été le plus efficace pour l'empêcher de rendre ses éléments à la mère commune. Les Grecs et les Romains, chez qui nous avons signalé quelques exemples d'embaumement, les pratiquaient d'une manière grossière et imparfaite. L'examen de leur méthode serait ici sans intérêt.

Pour retrouver quelques traces de cet art, il faut venir jusqu'à de Bils, Ruysch, Swammerdam, Clauderus, etc. On nous vante seulement leurs étonnants succès, sans nous donner les moyens d'étudier leurs méthodes. Ce que nous en savons suffit seulement pour nous faire douter, comme nous l'avons vu, de la perfection de leurs procédés. De Bils, dont nous n'avons pas encore parlé, avait un cabinet qui faisait l'admiration des visiteurs; mais il ne disait pas son secret, et même, dans les salles où il conservait ses pièces anatomiques, il répandait une odeur de substances aromatiques pour tromper les observateurs. Clauderus, qui se douta de la supercherie, appliqua son doigt mouillé sur l'un des cadavres, et, l'ayant porté à sa bouche, il reconnut la saveur des sels. Il

partit de ce fait pour tenter de nombreuses recherches, et parvint à former différents composés dont on exagéra sans doute la puissance conservatrice: nous en verrons plus loin l'analyse.

De Rasière, écuyer, sieur Désenclosses, publia, en 1727, une description d'un cabinet dans lequel il conservait une centaine de sujets; l'extrait suivant de sa brochure présente plusieurs descriptions de sujets savamment préparés; elle est précédée d'une gravure qui représente le cabinet dont elle donne l'explication.

Extrait de la description du cabinet anatomique de
M. DE RASIÈRE, écuyer, sieur Désenclosses;
1727.

Ce cabinet est de 80 pieds de long sur 16 de large; les vitres en sont doubles et exposées au midi; bien plafonné et planchéyé, ce qui le rend très-propre à y conserver cette quantité de pièces curieuses qui y sont renfermées, et qui sont au nombre de plus de 100, travaillées différemment, et arrangées de manière que les hommes parfaits sont placés dans les loges inférieures, et les enfants dans les supérieures.

Toutes les pièces en chair sont renfermées dans des caisses vitrées.

Parmi les pièces du cabinet dont parle M. de Rasière, les plus remarquables sont : *Dans la première caisse vitrée*, la préparation du corps de Gotard, qui offre très-distincts les 456 muscles ; *deuxième caisse* : préparation partielle des yeux et de la langue, de la tête, du corps, des bras et des jambes ; *troisième caisse* : préparation des muscles, artères, veines et nerfs du côté droit, et le squelette du côté gauche ; *la cinquième caisse* est une préparation complète : on n'a fait qu'ôter la peau et la graisse, en soulevant et distinguant toutes les parties. On y observe, 1° l'aorte ascendante, qui porte le sang à toutes les parties supérieures ; 2° les artères carotides, qui le fournissent à la tête ; 3° les artères temporales ; 4° l'artère radiale (pouls) ; 5° l'artère crurale à la cuisse, et une infinité d'autres jusqu'aux rameaux les plus délicats. Les veines sont remplies d'une liqueur noire, ce qui les fait paraître d'une couleur gros-bleu ; 6° on voit encore la préparation des veines du bras ; 7° des veines jugulaires ; 8° des veines du pied ; 9° la veine cave ascendante. *Huitième caisse* : pièce qui ressemble tout-à-fait à une de

ces momies, ou corps embaumés, qu'on trouve encore aujourd'hui en Égypte. Toutes les chairs sont recouvertes de la peau, à travers laquelle on distingue fort bien les veines et les artères remplies de cire colorée et figée. Les cheveux, la barbe et tous les poils du corps aussi bien que les ongles y sont encore attachés. *La onzième caisse vitrée* renferme le corps du nommé Nicolas Lefort, âgé de quatre-vingt-trois ans, natif de Douai en Flandre. Cette pièce est d'un goût particulier, tout y est en situation ; les muscles extérieurs en sont dégraissés, et l'on y a conservé toutes les artères, veines et nerfs qui se distribuent et se ramifient sur les muscles, dans la graisse et à la peau, ce qui rend cette pièce aussi curieuse qu'elle est difficile à travailler. — *Douzième caisse*. — Préparation des nerfs.

Mais l'auteur ne dit pas un mot de la manière dont ces pièces ont été préparées. Cherchons si nous trouverons dans les écrits du temps la description de procédés capables de produire de tels résultats.

Pénicher, en son chapitre 5 (de l'embaumement selon les modernes), fait connaître la

composition et les propriétés du baume. « Il est composé, dit-il, de différentes mixtures, tant liquides que solides, propres à empêcher la pourriture, soit par la vertu aromatique des soufres et des sels volatils des médicaments qui entrent dans sa composition, soit par une amertume considérable, qui consiste en des particules très-pénétrantes dont la propriété est de consumer et d'atténuer les matières crues qui disposent et précipitent le cadavre à la corruption; soit par les remèdes ayant quantité de particules qui dissipent et absorbent toutes les humidités putréfiantes, soit par leur viscosité qui agglutine les parties qui se fermenteraient et se raréfieraient trop facilement; soit enfin par leur astriction, qui, fixant ces mêmes parties, empêche la résolution du tout. » Il est facile de juger, par les explications qui précèdent, que les embaumeurs eux-mêmes ne se faisaient pas une idée bien nette des succès qu'ils obtenaient, toutefois s'ils les obtenaient. La nomenclature qu'on va lire justifiera le doute que nous exprimons. Les poudres qui faisaient la base du baume sont faites de toutes les parties des plantes qui remplissent les indications énoncées si confusément. — Telles

étaient les racines d'*angélique*, d'*impératoire*, de *galanga*, d'*acorus*, de *carline*, de *caryophyllata*, de *gentiane*, d'*enula campana*, de *valériane*, d'*iris de Florence*, de *flambe*, de *calamus aromaticus*, de *gingembre*, de *pyrètre*, de *cypérus*, de *dictame*; le *bois de roses*, le *sassafras*, le *gayac*, le *genièvre*, le *buis*, les *écorces de citron*, d'*orange*, de *cannelle*, le *cassia lignea*, le *tan*, la *noix muscade*, le *macis*, le *gérofle*, les *cubèbes*, le *spicanard*, la *coloquinte*, les *baies de laurier genièvre* et de *myrte*, les *noix de galle*, de *cyprès*; les *semences d'anis*, de *cumin*, de *fenouil*, de *coriandre*, de *cardamome*; le *poivre long*, *blanc* et *noir*; les *feuilles de rhue*, de *thym*, d'*absinthe*, de *sabine*, de *marrube*, d'*armoïse*, de *laurier*, de *menthe*, de *myrte*, de *calamente*, de *baume*, de *mélisse*, de *marjolaine*, de *romarin*, de *sauge*, de *sariette*, de *serpolet*, de *pouliot*, d'*origan*, d'*hyssope*, de *népéta*, de *basilic*, de *scordium*, les *fleurs de safran*, de *roses pâles et rouges*, de *stæchas*, de *centaurée*, de *mélilot*, de *camomille*, de *chamædryes*, de *chamæpitys*, de *romarin*, d'*hypericum*, de *keyri*, d'*anet*, de *lavande*, etc.

Plusieurs gommés et résines font partie de la matière du baume; telles sont la *résine*, la *poix de Bourgogne*, la *poix navale*, la *gomme élémi*,

l'assa fetida, l'aloès, la myrrhe, le galbanum, l'acacia, la tacamahaca, le benjoin, le styrax calamite, le styrax liquide, la térébenthine, le camphre, le cédria, toutes les espèces de haume, le bois d'aloès, le tartre, les cendres gravelées, la civette, le castor, le musc, l'ambre gris, le labdanum, le bitume de Judée ou l'asphaltum, le piasphaltum, la chaux éteinte, le plâtre, le soufre, le sel commun, le sel gemme, le salpêtre, l'alun, le succin, etc. L'article des drogues composées n'est pas moins étendu: ce sont des teintures de musc, d'ambre gris, de civette, de benjoin, de styrax, d'aloès, de myrrhe, des huiles distillées ou essences des plantes que nous avons nommées. L'esprit-de-vin distillé avec la myrrhe, l'aloès et l'ambre est excellent pour la conservation des fœtus.

Le sel de Clauderus a joui encore d'une grande réputation; voici comment on le compose: Faites dissoudre dans une cucurbite une livre de sel commun avec une livre d'esprit de vitriol, appliquez un chapiteau, les jointures étant bien lutées, distillez le tout au feu de sable par degrés, vous tirerez un esprit très-excellent pour servir de lotion; dans le fond de la cucurbite vous trouverez une tête morte que vous dissoudrez selon l'art, et vous aurez,

après l'évaporation, ce sel dont l'auteur fait tant d'estime. — On pourrait encore ajouter la saumure qui est décrite dans les collections de Charles de Maëts, chap. 100 et 194, et celle du chap. 23 du livre intitulé *Chemia rationalis*, et aussi celle de Blanchard; ils veulent qu'après qu'un corps aura été vidé et nettoyé de ses ordures, il soit placé dans un cercueil de plomb pour y être macéré dans une suffisante quantité d'huile claire de térébenthine, et qu'après quelques jours de macération, il soit lavé avec de l'esprit-de-vin pour en ôter l'odeur; qu'il soit arrosé d'une forte teinture de myrrhe et d'aloès, qu'ils appellent *balsamum mortuorum*, et qu'il soit enfin desséché au soleil.

Je ne rapporterai pas ici les discussions sans fin sur les différentes espèces de sels que les uns vantaient pour les embaumements, tandis que les autres les considéraient comme nuisibles à la conservation des cadavres. Je m'abstiendrai aussi de parler de la chaux, à laquelle on attribue pourtant des merveilles: ainsi c'est elle qui conserva le corps d'*Afra*; et en l'année 1523, sous le pontificat d'Adrien VI, le corps de saint Thomas, apôtre, fut pareillement trouvé vers le golfe de Coromandel, en-